

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2014

ORDRE DU JOUR

- **Vote des Comptes de Gestion 2013**
- **Vote des Comptes Administratifs de la Commune, du Lotissement et de l'Assainissement**
- **Vote des subventions aux associations**

Questions diverses :

- **Indemnité de gardiennage de l'église de Lautrec**
- **Réfection de la toiture de l'église Saint Clément**
- **Crédit relais en attente subvention**
- **Annulation d'une dette et mise en non valeur**
- **Recrutement d'agents saisonniers pour l'Office du Tourisme**
- **Renouvellement des Contrats Aidés de la Mairie**
- **Recrutement d'un agent contractuel pour le service de la cantine**

Présents : Mmes LUGAN - COUGNENC – ALBOUY HOMES – FELIU – BARTHAS RODIERE
et M. GROS – CARAYOL – BERTRAND - CARAYON - CHAGUE- FONVIEILLE – BLANC
–METAHRI - GARIBAL B.

Excusées : Mme BALSSA DUMOULIN qui donne pouvoir à M CHAGUE

Mme MOLINIER qui donne pouvoir à Mme LUGAN

Mme GARIBAL V

Absents : M. BENAZECH - BOYO

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2013

Les Comptes de Gestion de la Commune, du Lotissement et de l'Assainissement présentent les mêmes résultats que les Comptes Administratifs dressés par M. Le Maire et n'amènent aucune observation de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les trois Comptes de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2013.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

➤ DE LA COMMUNE

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT/SOLDE
Fonctionnement	1 215 855.10	1 359 973.68	144 118.58
Investissement	513 192.05	597 172.20	83 980.15

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats du Compte Administratif de la Commune pour l'année 2013 qui donne pour la Commune un solde positif total pour l'exercice budgétaire 2013 de 228 241 .60 €.

➤ DE L'ASSAINISSEMENT

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT/SOLDE
Fonctionnement	32 711.26	97 698.25	64 986.99
Investissement	18 478.00	21 967.00	3 489.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats du Compte Administratif de l'Assainissement pour l'année 2013 qui donne pour l'Assainissement un solde positif total de 68 475.99 € pour l'exercice budgétaire 2013.

➤ DU LOTISSEMENT

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT/SOLDE
Fonctionnement	74.90	14 025.28	13 950.38
Investissement	13 950.38	0	- 13 950.38

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats du Compte Administratif du Lotissement pour l'année 2013 qui donne pour le Lotissement un solde de 0 € pour l'exercice budgétaire 2013

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme COUGNENC. Cette dernière présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission Associations, quant à l'attribution des subventions aux différentes associations laurécoises pour l'année 2014. Le total des subventions proposées est de 14 270 € pour les Associations Laurécoises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux Associations Laurécoises de la manière suivante :

<i>SUBVENTIONS</i>	2014
Fnaca	100 €
Syndicat de Défense du Label Rouge	300 €
Comité des Fêtes	1000 €
Tennis Club Laurécois	500 €
ADMR	1000 €
MJC	1100 €
Ecole Rugby Vielmur Lautrec	300 €
Rugby Laurécois	80 €
Olympique Laurécois Football	1500 €
Amis du Musée de Lautrec GERALH	500 €
Croix Rouge Française	300 €
Si and Si	1500 €
Collège Voyages	460 €
Unss	150 €
Société de chasse	125 €
Les Musicales de Lautrec	2480 €
La Gaule du Bagas	125 €
Dojo Lautrec	500 €
Club des aînés	150 €
Confrérie de l'aïl rose	100 €
Sauvegarde des anciens métiers	700 €
Eclats de Rimes	300 €
Les pinceaux de cocagne	400 €
Ma Case	0 €
Site Remarquable du Goût	300 €
Association crèche	300 €
TOTAL SUBVENTIONS	14 270 €

- d'attribuer en outre, de façon exceptionnelle pour l'organisation du bal du 14 juillet, 400 € à l'association qui l'organisera et d'attribuer à une association non laurécoise, mais qui œuvre dans le cadre de son action pour l'intérêt général des Laurécois, la subvention suivante : Prévention routière : 300 €

INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE :

Comme chaque année, il y a lieu de verser à l'Abbé Maynadier des indemnités pour le gardiennage de l'Eglise. Monsieur le Maire rappelle au Conseil, qu'en 2013, il lui avait alloué une somme de 300 €. Il lui demande de bien vouloir se prononcer sur le montant de cette indemnité pour l'année 2014 sachant que le maximum pouvant lui être versé est 474.22 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 400 € à l'Abbé Maynadier au titre des indemnités de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2014.

REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE DE SAINT CLEMENT

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant du Conseil Paroissial. Ce dernier souhaiterait rénover le plafond de l'Eglise de St Clément. Il souhaiterait mettre en place une convention de mécénat, comme fait précédemment pour la restauration de l'Eglise de Grayssac.

M. le Maire rappelle au Conseil le principe de cette convention : le conseil paroissial finance les travaux HT, la Commune prend à sa charge la TVA, s'engage à rechercher d'éventuelles subventions, assure la Maîtrise d'ouvrage et conduit la Maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ce principe d'une mise en place de convention de mécénat pour la restauration du plafond de l'Eglise de St Clément et demande à M. le Maire de bien vouloir prendre contact avec le Conseil Paroissial pour l'informer de cet accord de principe.

CREDIT RELAIS EN ATTENTE DE SUBVENTION :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Finances, réunie le 4 mars, propose de mettre en place un crédit relais pour pouvoir financer les dépenses d'investissement qui ont été engagées sur le dernier exercice comptable et qui ne sont pas encore soldées. Ce prêt relais serait contracté dans l'attente du versement des subventions attribuées pour ces opérations d'investissement. Le Crédit Agricole a pris acte de cette demande et nous propose un prêt à court terme aux conditions suivantes :

- Montant : 80 000 €
- Taux variable Euribor + marge 1.90%, soit $0.289\% + 1.90\% = 2.189\%$ à ce jour.
- Durée du prêt : 24 mois
- Frais de dossier 300 €
- Remboursement anticipé possible sans frais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Crédit Agricole pour un prêt à court terme de 80 000 €, aux conditions ci-dessus énumérées, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la contractualisation de ce prêt.

ANNULATION D'UNE DETTE ET MISE EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une requête en annulation d'une dette émanant d'un débiteur de la Commune. Il s'agit d'une dette de droit de place de 590 €. Le débiteur a cessé son activité et se trouve aujourd'hui dans l'incapacité de payer. Une procédure de recouvrement a été mise en œuvre par le Trésor Public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant la situation particulière et difficile du débiteur, décide de procéder à l'annulation de la dette en cours, soit 590 € restant à percevoir, et décide, pour se faire, de procéder à une mise en non-valeur partielle (une partie de la dette soit 100 € ayant été réglée).

RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS POUR L'OFFICE DU TOURISME

Conformément à la convention de mise à disposition du personnel signée chaque année avec l'Office du Tourisme, il y a lieu de recruter pour la saison touristique deux contractuels.

Un premier contrat allant du mois d'avril au mois d'octobre, soit 6 mois à hauteur de 35h00 par semaine. Cet agent aurait pour mission principale d'assurer l'accueil des touristes à l'Office durant la saison.

Un second contrat de 6 mois, pour une durée de 32h00 par semaine. Cet agent aurait pour mission principale de s'occuper du moulin à vent de la Salette, à la place du meunier actuel qui ne souhaite pas renouveler son contrat.

Monsieur le Maire précise au Conseil que le contrat de l'agent d'animation du moulin de la Salette se termine le 13 mai 2014, mais qu'étant aujourd'hui en arrêt maladie, il y aura peut-être lieu de recruter quelqu'un pour le remplacer avant la fin de son contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au recrutement de deux saisonniers qui seront affectés à l'Office du Tourisme pour remplir des missions d'accueil et d'animation du moulin de la Salette.

Les deux contrats seront signés pour une durée de 6 mois, avec une possibilité de les prolonger pour les besoins du service. Les deux agents seront recrutés sur la base de 35h00 hebdomadaires pour l'agent d'accueil et de 32 heures pour l'agent d'animation du moulin. Ils seront rémunérés selon la grille indiciaire des Adjoints Territoriaux d'animation 2^{ème} classe, échelon 1, IB 330, IM 316.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AIDES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a recruté l'an passé deux emplois aidés (CAE). Le premier a été affecté en renfort du personnel de l'Office du Tourisme et le second en renfort de l'équipe des Services Techniques. Ces deux contrats arrivent à terme pour le premier début avril et le second début mai. Il est possible de les renouveler dans la limite de 12 mois pour le premier et de 6 mois pour le second.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler les deux contrats pour un temps de travail hebdomadaire de 35 H00 pour la durée maximale de renouvellement possible.

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un de nos agents, recruté pour renforcer le service de restauration scolaire, ne va plus pouvoir, pour des raisons de santé, continuer sa mission jusqu'à la fin de l'année scolaire, c'est à dire jusqu'au 4 juillet. Il est indispensable de pourvoir à son remplacement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à recruter un agent pour remplir cette mission jusqu'au 4 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recruter un agent pour le service de restauration scolaire pour une durée hebdomadaire de 10/35^{ème} du 12 mai 2014 au 4 juillet 2014. L'agent sera payé selon la grille indiciaire des Adjoints Techniques de 2^{ème} classe 1er échelon l'IB 330, IM 316.